

Conférence de **LA SOCIÉTÉ NANTAISE DE PHILOSOPHIE** du 30 mai 2008
André STANGUENNEC : *Kant et les maximes du sens commun*

Merci, André Stanguennec, pour ce propos à la fois réfléchissant et déterminant.

Vous rappelez, d'emblée, le double sens de la notion de *sens commun* chez Kant : l'entendement sain et l'entendement vulgaire. L'entendement sain est proche de ce que Descartes appelle *le bon sens*, qui applique les règles *in concreto*, alors que l'entendement spéculatif réfléchit sur les règles *in abstracto*. Tous deux peuvent ne pas appartenir au même esprit alors qu'ils relèvent pourtant de la même faculté, qui est celle de juger (de subsumer le particulier sous l'universel), ce qui mène Kant à introduire la notion de jugement réfléchissant, qui recherche ou vise l'universel à partir du particulier. La réflexion philosophique élargit alors la réflexion logique en recherchant les conditions transcendantales d'application des règles aux différents champs de l'expérience.

Cela conduit Kant à la détermination des *trois maximes du sens commun* : 1 - « Penser par soi-même » ; 2 - « Penser en se mettant à la place de tout autre », et 3 - « Penser en accord avec soi-même » (*Critique de la faculté de juger*, § 40). Ce qui est ainsi introduit c'est un sens commun d'ordre esthétique, qui requiert une universalité et une nécessité non pas « objectives » mais intersubjectives, et donc exige le partage ou la communication de la forme des représentations alors dégagées de leur matière ou de leur fond.

A partir de là (et en un premier temps), vous explicitez le sens de ces trois maximes dans le contexte de la pensée kantienne elle-même. « Penser par soi-même » consiste à rompre avec le préjugé ou encore la superstition (c'est-à-dire avec l'hétéronomie), témoignant par là d'un intérêt pour l'émancipation (comme le dit Habermas). Le passage de la simple indépendance à une autonomie réelle nécessite la référence à autrui et donc la mise en oeuvre de la seconde maxime, celle de « la pensée élargie » aux points de vue d'autres sujets qui recherchent eux aussi l'universel en pratiquant la dé-centration d'avec leur particularité propre, ce qui, à son tour, implique la constance et la conséquence, ou encore la systématité de sa propre pensée, et donc la mise en oeuvre cette fois de la troisième maxime, celle de « Penser en accord avec soi-même », qui est la plus difficile et relève donc d'une véritable vertu.

Puis (en un deuxième moment) vous en venez à la « reprise » hégélienne de ces trois maximes, qui en dialectise et donc renforce la systématité, la première relevant de l'auto-position ou centration, la seconde de l'auto-négation par dé-centration, la troisième opérant la synthèse de l'identité à soi et de la différence d'avec soi, ce qui met en valeur la seconde maxime mais en l'ouvrant alors à la constitution d'une intersubjectivité effective.

En un troisième moment, et en référence à la postérité phénoménologique (husserlienne notamment) de la pensée kantienne, vous mettez en évidence la difficulté de la mise en oeuvre de cette deuxième maxime, qui exige de se penser dans la place d'un autre et suppose donc la co-appartenance à un même monde vécu, ce que rend problématique l'inscription dans un point de vue toujours particulier. Seule la dimension analogique de la recherche commune d'un universel idéal, à jamais inaccessible par la réflexion, peut alors rendre effective la communication des points de vue.

En un dernier moment, vous vous demandez si la mise en oeuvre des *trois maximes du sens commun* et la mise en oeuvre des trois formules de l'impératif catégorique sont compossibles ou même compatibles, puisque les premières relèvent d'un jugement réfléchissant, qui cherche l'universel, alors que les secondes sont de l'ordre d'un jugement déterminant, qui applique l'universel. Vous insistez alors sur le fait que leur ressemblance formelle (ou l'analogie de leur formulation) ne doit pas mener à les réconcilier ni surtout à les confondre, Kant critiquant lui-même

vivement l'idée empiriste d'un sens commun moral (dont Habermas s'inspire, au contraire, dans son « éthique de la discussion », qui substitue le paradigme de l'intersubjectivité dialogique au paradigme de la subjectivité monologique en référence aux *maximes kantiennes du sens commun*, notamment dans le domaine de la recherche d'un universel juridico-politique, qui pour Kant est, au contraire, donné dans le fait même de la raison humaine).

Vous concluez en en revenant au domaine proprement esthétique, où le jugement réfléchissant se retrouve, si l'on peut dire, dans son domaine d'élection, car c'est bien là que le caractère formel et non pas matériel du jugement de goût est susceptible d'être universalisé en droit par la mise en oeuvre de la deuxième maxime du *sens commun* mais aussi de la troisième, puisqu'une culture vertueuse du goût s'impose, qui nécessite la constance ou la conséquence d'une humanité qui se sentirait elle-même en tout homme, ce qui exige une éducation esthétique de chacun et de tous qui pourrait, sous certaines conditions, médiatiser une éducation proprement morale.

Joël GAUBERT